

Arrêté A/95/3088/MUHCMCAB du 19 juillet 1995, fixant le modèle des fiches parcellaires et des fiches individuelles.

Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et le Ministre des Finances;

Vu la loi fondamentale,

Vu le Code Foncier et Domanial,

Vu le décret D/94/0783/PRG/SGG du 18 août 1994, portant restructuration du Gouvernement de la République de Guinée,

Vu le décret D/94/078/PRG/SGG du 23 août 1994, portant composition partielle du Gouvernement,

Vu le décret D/94/157/PRG/SGG portant attributions et organisation du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Arrête:

Article 1er: Conformément à l'article 3 du Code Foncier et Domanial, il est institué dans chaque Commune Urbaine et dans chaque Communauté rurale de Développement un Plan Foncier.

Article 2: Tout occupant remplissant les conditions fixées par les articles 38 et 44 du Code Foncier et Domanial doit requérir l'inscription de son droit de propriété au Plan Foncier, s'il existe.

Article 3: Tout acte portant sur un immeuble figurant au plan foncier, qu'il s'agisse d'une transaction réalisée selon les règles du Code Civil ou d'un acte édité par l'administration, doit être mentionné au plan foncier.

Article 4: Le plan foncier comprend trois documents essentiels:

Le plan graphique d'ensemble représentant à une échelle de 1/500 à 1/5000, toutes les occupations foncières et domaniales de la Commune, de la Communauté rurale de développement.

- Les fiches parcellaires, dont le modèle est joint, indiquant tous les renseignements sur les parcelles notamment leur localisation, leurs caractéristiques, ainsi que les droits qui les grèvent.

- Les fiches individuelles, dont le modèle est joint, indiquant pour chaque propriétaire son identité et les droits dont il dispose sur les immeubles.

Article 5: Le plan foncier est et reste un document administratif. L'inscription qu'il porte ne confère aucun droit opposable aux tiers.

Article 6: La mise en place du plan foncier est attribuée au service chargé du cadastre.

Article 7: La Direction Nationale de l'Aménagement Foncier est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 Juin 1995

Lt Colonel Jean Traoré

**TABLEAUX
AU VERSO**

PLAN D'ENSEMBLE

REPUBLIQUE DE GUINEE
MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

Edité le _____
Surface lot ou blocs assemblés _____

PLAN DE SITUATION

Ech.



Visa du contrôleur

Visa de l'éditeur

Echelle:

FICHE PARCELLAIRE

COMMUNE de:

QUARTIER

LOT

C.R.D. de:

DISCRIT de:

BLOC

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES																
DENTIFICATION DE LA PARCELLE ANCIEN NUMERO DE LA PARCELLE NOUVEAU CODE DE LA PARCELLE N° du TF SUPERFICIE m² ou ha																	
CROQUIS DE LA PARCELLE	MISE EN VALEUR O N																
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">ZONE URBAINE</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">ZONE RURALE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bâti </td> <td>Plantation </td> </tr> <tr> <td>Nature du bâti</td> <td>Culture </td> </tr> <tr> <td>Surface de bâtie m²</td> <td>Jachère </td> </tr> <tr> <td>Nomb. de niveaux </td> <td>Autres </td> </tr> <tr> <td>surf. habitation m²</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surf. industrielle m²</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surf. commerciale m²</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	Bâti	Plantation	Nature du bâti	Culture	Surface de bâtie m²	Jachère	Nomb. de niveaux	Autres	surf. habitation m²		Surf. industrielle m²		Surf. commerciale m²	
	ZONE URBAINE	ZONE RURALE															
	Bâti	Plantation															
	Nature du bâti	Culture															
	Surface de bâtie m²	Jachère															
	Nomb. de niveaux	Autres															
	surf. habitation m²																
Surf. industrielle m²																	
Surf. commerciale m²																	
OBSERVATIONS																	

FICHE INDIVIDUELLE

TYPE D'OCCUPATION

E'AT

COLLECTIVITE

ETABLISSEMENT PUBLIC

PERSONNE PHYSIQUE

PERSONNE MORALE

FAMILIALE

VILLAGE

IDENTITE DE L'AYANT-DROIT

Nom et Prénom _____ Surnom _____

Profession	Adresse
------------	---------

Date et Lieu de Naissance N° C.I

Nationalité

Filiation

Raison sociale N° d'imm ou de décl.

Nom de la collectivité ou d' l'Etablissement public

[illegible]